



Vevey, le 18 juillet 2012

Vevey va pouvoir installer sa plage

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

La Municipalité de Vevey a pris connaissance avec satisfaction de la décision du 13 juillet 2012 de la Cour de droit administratif et public autorisant son projet d'installation d'un aménagement balnéaire simplifié au bas de la Place du Marché.

Les services communaux vont immédiatement mettre en place le dispositif prévu afin d'agrémenter cet emplacement ainsi que cela avait été imaginé. Il est à regretter que des procédures de recours et d'oppositions aient fait perdre aux Veveysans six semaines de sable et de chaises-longues.

Pour rappel, le sable proviendra du lac, une cinquantaine de chaises longues et de parasols seront disposés sur la surface. Bancs, arbustes, éclairage et système de tri des déchets compléteront l'offre. L'accès sera entièrement gratuit. Concernant la tranquillité du lieu et les heures de fermeture, le règlement général de l'Association des communes Sécurité Riviera s'appliquera. Le coût global de l'Espace Plage est d'environ CHF 44'000.--.

Nous vous remercions de votre attention et de nous aider à informer le public de cette décision.

Contacts :

[Laurent Ballif, Syndic, 021 925 53 80, laurent.ballif@vevey.ch](mailto:laurent.ballif@vevey.ch)

[Gérard Amoos, Chef de service DEP, 021 925 52 51, gerard.amoos@vevey](mailto:gerard.amoos@vevey)